

Charte Produits et Bonnes pratiques Vendeurs

La présente Charte Produits et Bonnes Pratiques Cayenn est destinée à sensibiliser les Vendeurs sur la conformité de leurs produits par rapport à nos conditions et leurs obligations pour être autorisé à vendre sur la plateforme Cayenn.

AVERTISSEMENT : La présente Charte n'a pas par elle-même un caractère exhaustif, de même que les sujets qui y sont abordés ne sont pas traités de manière exhaustive. La présente Charte ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal. Il appartient à chaque Vendeur de solliciter ses propres conseils afin de s'assurer que son activité via Cayenn respecte les lois nationales, européennes, internationales qui lui sont applicables et qu'il ne fait pas un mauvais usage de la plateforme Marketplace Cayenn. La présente Charte vient en complément des CGS ; elle ne les limite pas, ni ne le remplace.

1. Plateforme Cayenn

Cayenn est une Marketplace qui regroupe exclusivement des produits artisanaux, fabriqués en France, écologiques ou écoconçus. Notre objectif est de mettre en lien les consommateurs à la recherche de produits de qualité, français et respectueux de la planète avec des artisans, marques, entreprises qui fabriquent ces produits.

Les produits vendus sur le site Cayenn doivent obligatoirement respecter notre Charte pour être acceptés sur la Plateforme. En tant que Vendeur, vous devez donc veiller à ce que chacun de vos produits soit conformes à nos conditions de vente et CGS.

2. Conditions de mise en Vente Produits & Conformité

A. Conception ou Utilisation écologique

Cayenn souhaite mettre en vente sur sa Marketplace uniquement des produits artisanaux. Pour cette raison, chacun de vos produits doit être fabriqués à la main, en France. Ils doivent également avoir une utilité écologique ou être conçus avec des matériaux respectueux de la planète...

Ces avantages devront être mis en avant et expliqués dans la description de vos produits.

B. Design

La Plateforme souhaite donner une image moderne de l'écologie et mettre en avant des produits hauts de gamme, bien présentés, bien décrits...

En tant que vendeur, vos produits devront être faits à la main, de très bonne qualité, avec des design contemporains et attrayants. Les tissus devront être de qualité, les produits et leurs finitions soignés.

Nous évitons les designs trop colorés avec des tons vifs et variés, multicolores... et nous favorisons les produits avec des design sobres, travaillés, des coloris dosés entre couleurs pasteltes, douces et des touches plus vives. Les styles mis en avant est le cosy, bohème chic...

Voici quelques exemples ci-dessous des styles recherchés :



C. Matières

Le pays de provenance des tissus devra être spécifiée clairement dans votre description. Si vous ne connaissez pas l'origine d'un de vos tissus, il faudra marquer dans votre description « Non mentionné ». Les matières utilisées doivent provenir de France ou d'Europe. Si ce n'est pas le cas et que vos tissus proviennent d'Asie ou autre, nous vous conseillons de chercher à optimiser la provenance de vos produits pour faciliter vos ventes (même si nous sommes conscients que ce n'est pas évident).

D. Zone géographique

La Marketplace Cayenn se veut être une référence dans l'écologie, le local et l'artisanat Français. De ce fait, nous souhaitons travailler uniquement avec des artisans sur le territoire Français. Pour valoriser le commerce local et national, vos produits seront exclusivement vendus en France.

En cas de doute quant aux Design, matière, provenance, merci de contacter notre équipe pour échanger sur la conformité de vos produits : info@cayenn.fr

3. Obligations et responsabilités en tant que vendeur

En tant vendeur, vous affirmez **détenir toutes les licences et autorisations requises pour la vente de vos produits sur notre Marketplace** et dans la mesure requise par la loi applicable, vous devez vous enregistrer auprès des autorités fiscales compétentes et payer toutes les taxes pertinentes et nécessaires en rapport avec votre activité et la vente de vos produits.

Les produits mis sur la plateforme Cayenn doivent être sûrs et contenir des informations garantissant leur traçabilité, telles que l'identité du fabricant et la référence du produit. Lorsque cela est nécessaire, ils doivent être accompagnés d'avertissements et d'informations sur les risques inhérents à leur utilisation.

Les Vendeurs sont seuls responsables de la conformité aux Exigences de Sécurité des produits qu'ils proposent à la vente sur la Marketplace. Vendre des produits non conformes aux Exigences de Sécurité engage votre seule responsabilité en tant que Vendeur.

Proposer des Produits contrefaisants est illégal et engage votre seule responsabilité en tant que Vendeur à l'égard des internautes et à l'égard des titulaires des droits.

Vendre en méconnaissance des taxes fiscales applicables (notamment la TVA) en méconnaissance des taxes parafiscales (notamment DEEE, Sorecop), ou encore des cotisations sociales applicables est illégal et engage votre seule responsabilité à l'égard des internautes, des tiers et de l'Administration Fiscale.

Si le Vendeur met à l'avenir en vente de nouveaux produits, **il se réserve le droit d'en confier ou non la vente à Cayenn qui demeure libre de l'accepter ou de la refuser**, sans que cette décision ne compromette ni ne modifie l'exécution de la présente convention.

4. Les Bonnes pratiques à adopter

Si vous êtes Vendeur sur notre Marketplace, vous devez obligatoirement respecter les règles suivantes :

A. Relation client

A travers notre Marketplace vous parlez au client : la bonne information et le bon traitement du client doit présider à votre activité sur Cayenn.

- Vous devez délivrer à tout consommateur et à tous les stades de la relation (avant la vente, en exécutant la vente, et après la vente) une information loyale et transparente ;
- Vous devez délivrer à tout consommateur sur la Marketplace avant la vente, toutes les informations requises par la réglementation applicable, notamment les articles L111-1, L11-2, L 121-17 du code de la consommation français ;
- Vous devez assurer au consommateur un exercice effectif son droit de rétractation (prévu notamment par l'article L121-21 et suivants du code de la consommation français) ;
- Vous devez vous conformer aux règles relatives à la garantie des produits notamment la garantie légale de conformité (prévu notamment par l'article L. 211-4 à L. 211-13 et suivants du code de la consommation) et la garantie des vices cachés (prévu notamment par l'Article 1641 à 1648 du code civil français) ;

➤ Les Bonnes pratiques à adopter :

Au stade de l'avant-vente :

- Renseigner et mettre à jour vos fiches produits de la façon la plus complète possible et en respectant les informations requises par la loi ;
- Renseigner les informations vous concernant et visibles par le client de façon à ce que celui-ci puisse identifier clairement votre structure ;
- Ne mettre en ligne que des produits que vous détenez effectivement en stock et qui respectent notre Charte produits ci-dessus (Cayenn se réserve le droit de les refuser s'ils ne correspondent pas).
- Afficher le prix de vos produits toutes taxes et frais de douane éventuels inclus ;

Au stade de la vente :

- Respecter la promesse que vous avez faite au client : en termes de qualité du produit vendu, prix, délai de livraison, conditions de retour... ;
- Traiter les demandes après-vente du client conformément à vos engagements et aux prescriptions légales, notamment en termes de garantie des produits ;

En toute circonstance :

- Rester courtois et respectueux ;
- Répondre à toute demande des clients (information, réclamation ...) dans les délais prévus aux CGS ;
- Vous adresser toujours au client en langue Française ;
- Ne pas attirer directement ou indirectement les clients sur votre propre site internet ou le site internet de
- Tenir compte des remontées des clients (demandes d'information, réclamations, avis clients...) dans la conduite de votre activité sur notre Marketplace ;
- Ne jamais utiliser les données personnelles des clients auxquelles vous avez accès, pour d'autres finalités que l'exécution de vos obligations relatives aux ventes sur notre Marketplace ;
- Vous assurer du maintien de la confidentialité et l'intégrité des données personnelles des clients, notamment par la mise en place de tout moyen physique et logique suffisant à assurer la sécurité de ces données ;
- Ne pas conserver les données des clients au-delà du délai nécessaire à l'exécution vos obligations relatives aux ventes sur notre Marketplace.

B. Exigences de sécurité des produits et santé du consommateur

- Tout produit est susceptible de relever d'une ou plusieurs réglementations (notamment nationales et/ou européennes) relatives à la sécurité des produits (ci-après les « Exigences de Sécurité ») ;
- Les Exigences de Sécurité peuvent être générales et communes à tous les produits (par exemple la Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits) ;
- Des Exigences de Sécurité particulières propres à certaines catégories des produits peuvent s'appliquer (à titre d'exemple : les jouets, les appareils électriques ou les produits alimentaires) ;
- Les Exigences de Sécurité incluent la mention de précisions sur les emballages ou dans des documents d'informations afin que l'acheteur/utilisateur dispose des renseignements nécessaires sur la fabrication du produit, les normes auxquelles il répond et les conditions dans lesquelles il peut/doit être utilisé.

➤ Les Bonnes pratiques à adopter :

Si vous êtes Vendeur sur notre Marketplace, vous devez tout mettre en oeuvre pour proposer à la vente uniquement des produits conformes aux réglementations applicables, il vous appartient donc de :

- Concevoir des produits conformes aux Exigences de Sécurité, et en ce sens réaliser toutes diligences requises pour établir et pouvoir justifier de cette conformité (notamment par la justification des tests réalisés et la production des certifications obtenues) ;
- Dans tous les cas, il vous appartient de vous assurer que vos produits, leurs emballages et les autres documents qui seraient obligatoires du fait de leur nature satisfont Exigences de Sécurité applicables (notamment de présentation, marquage, d'étiquetage, notices d'utilisation).
- Vous abstenir de proposer à la vente tout produit dont vous ne seriez pas certain de la conformité au regard des Exigences de Sécurité applicables ;
- Retirer de la vente tout produit qui ferait l'objet d'une procédure de retrait et de mener toute diligence nécessaire dans le cadre des procédures de rappel des produits ;

C. Contrefaçon

Cayenn est soucieuse du respect des droits des tiers. A cet égard, nous attirons l'attention des Vendeurs sur le fait que la contrefaçon peut se matérialiser sous différentes formes, notamment par :

- Le fait de Copier ou imiter le nom, le logo, la forme, les motifs, la présentation d'un produit bénéficiant d'une protection (marque, dessin et modèle, oeuvre protégée par le droit d'auteur) ou COPIER une invention technique brevetée.
- Mais aussi le fait d'importer au sein de l'Union Européenne sans l'autorisation du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- Un produit contrefait présente un risque important de ne pas satisfaire aux Exigences de Sécurité des produits rappelées à la section précédente.

➤ Les Bonnes Pratiques à adopter :

- Vérifier l'authenticité et plus largement le caractère non contrefaisant de vos produits avant de les mettre en ligne sur notre Marketplace ;
- En cas de doute sur l'authenticité ou plus largement sur le caractère non contrefaisant de vos produits, vous abstenir de les mettre en ligne ;
- Répondre à toute réclamation d'un Acheteur dans les délais et conditions fixées aux CGS et le cas échéant indemniser l'Acheteur.

D. Fraude fiscale et sociale

Vendre en méconnaissance des taxes fiscales ou des cotisations sociales applicables est illégal et engage votre responsabilité. Nous souhaitons donc attirer votre attention sur le fait que :

- Le principal impôt sur la consommation en France est la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ; que son taux diffère selon la nature du produit ;
- Il existe également plusieurs taxes parafiscales susceptibles de s'appliquer à certaines catégories des produits tels que : la Taxe sur la copie privée ou « Sorecop » sur tous les supports de données numériques comme les disques durs, les cartes mémoires, les clés USB, les tablettes ; ou encore, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) sur les produits électriques et électroniques ... ;
- Toute activité commerciale en France est soumise à la fiscalité nationale (notamment impôt sur les sociétés), sauf cas particuliers strictement encadrés. Les revenus provenant de vos ventes par l'intermédiaire de notre marketplace sont imposables et doivent être déclarés auprès de l'administration fiscale dans le cadre de votre déclaration de revenu.
- Toute activité commerciale en France est soumise à des cotisations sociales, sauf cas particuliers strictement encadrés. Les revenus provenant de vos ventes par l'intermédiaire de notre marketplace doivent être déclarés auprès des organismes de recouvrement des cotisations sociales dans le cadre de votre déclaration de revenu.

➤ **Les bonnes pratiques à adopter :**

Si vous êtes Vendeur sur notre Marketplace, il vous appartient de :

- Consulter les sites des administrations :
 - www.impots.gouv.fr, concernant vos obligations fiscales
 - www.securite-sociale.fr, concernant les obligations sociales
- Vérifier le taux de TVA applicable à vos produits et d'appliquer le taux de TVA approprié à vos produits ;
- Si vous estimez ne pas être assujéti à la TVA, vous assurer de façon certaine que votre situation personnelle justifie effectivement d'une telle exonération ;
- Vérifier si vos produits sont assujétiés à des taxes parafiscales et d'appliquer à vos produits assujétiés les taxes parafiscales appropriées ;
- Acquitter les impôts liés à votre activité sur notre Marketplace. Si vous estimez que votre activité sur notre Marketplace n'est pas soumise à l'impôt en France, vérifier de façon certaine votre situation et être en mesure de la justifier.

⚠ Tout produit ne respectant pas l'une de ces conditions sera refusé par le prestataire et sera supprimé de notre Plateforme.

Pour tout complément d'information, veuillez vous référer **aux Conditions Générales de Services** disponibles sur votre compte vendeur en cliquant sur le bouton « Contrat CGS ».